



Marcoussis, le 20 septembre 2012

AVIS HEBDOMADAIRE n°936

MODIFICATIONS DES POULES 6, 7 ET 8 DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BELASCAIN

Suite aux désengagements de certaines équipes dans la compétition « BELASCAIN », les poules 6, 7 et 8 de cette compétition sont modifiées comme suit :

- POULE 6 :

1	SA MAULEONAI	5	ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE
2	RST BLAGNAC SCR / AUSSONNE RC M22	6	CERCLE AMICAL LANNEMEZANAIS
3	COQ LEGUEVINOIS	7	SA HAGETMAUTIEN
4	US MORLANAISE RUGBY	8	TOULOUSE UC

- POULE 7 :

1	US NAFARROA	5	BOUCAU TARNOS STADE
2	SUD BASSIN AR -22	6	AVENIR VALENCIEN
3	STADE LANGONNAIS	7	RST STADE ST GAUDENS / US BOULOGNE M22
4	HASPARREN AC	8	AS TOURNEFEUILLE

- POULE 8 :

1	AS VAUREENNE	4	RAS VAL DE GARONNE MARMANDE - 22
2	DEUXIEME UA GAILLACOISE RUGBY	5	FC OLORON
3	SC GRAULHET	6	USEP GER SERON BEDEILLE
		7	RC BILLERE ASPTT LESCAR

Phase qualificative :

A l'issue de la phase qualificative, un classement sera établi de 1 à 32.

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de chacune des 9 poules seront qualifiées pour les 1/16 de finale de la compétition.

Les cinq meilleures équipes classées 4^{ème} parmi les 9 poules seront qualifiées pour les 1/16 de finale de la compétition.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Doucet', written in a cursive style.

Alain DOUCET

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur

Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux

Messieurs les Présidents de Commissions

Ligue Nationale de Rugby

Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des clubs participant à la compétition Bélascaïn

Personnel de la FFR